



**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2025

3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

3.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET DU 15 DÉCEMBRE 2025 – 18 H 30

3.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025 – 19 H

**4. SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX**

4.1. SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

**5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

5.1. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Rappel des règles de la période de questions :

La période de questions vise à favoriser des échanges respectueux et ordonnés. Toute personne souhaitant intervenir doit :

- S'identifier et attendre d'être invitée à prendre la parole.
- S'adresser au président de l'assemblée et préciser à qui la question est destinée.
- Poser une seule question et une seule sous-question par tour.
- Employer un langage respectueux, sans propos injurieux, diffamatoires ou personnels.
- Formuler une question brève, claire, portant sur des sujets d'intérêt public relevant de la Municipalité.

Le président peut interrompre toute intervention qui ne respecte pas ces règles ou qui nuit au bon déroulement de la séance.

**6. RÈGLEMENTS**

6.1. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 174-5 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

6.2. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-3 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

6.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE NUMÉRO RM-460 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET LE BON ORDRE

**7. ADMINISTRATION, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

7.1. DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

7.2. SIGNATURES OFFICIELLES — S.A.A.Q.

7.3. MANDAT À LA FIRME PRÉVOST FORTIN D'AOUST — INFRACTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE : RUE DE LA COLONISATION



**ORDRE DU JOUR**

- 
- 7.4. AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT D'ABONNEMENT ET DE SERVICES — CONSEIL SANS PAPIER

**8. RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1. AFFICHAGE DU POSTE DE COORDONNATEUR DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 8.2. AUTORISATION D'AFFICHER ET D'EMBAUCHER - POSTES DE STAGIAIRES POUR L'ÉTÉ ET AUTRES EMPLOIS ÉTUDIANTS

**9. TRÉSORERIE**

- 9.1. AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS DE PG SOLUTIONS CONCERNANT L'IMPLANTATION DES NOUVEAUX MODULES POUR LA COMPTABILITÉ, PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET TAXATION
- 9.2. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

**10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 10.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025
- 10.2. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR 2025

**11. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- 11.1. AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE SERVICE AVEC TRICENTRIS, CENTRE DE TRI

**12. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

- 12.1. AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX INCLUANT LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE D'UN MÉLANGE DE SEL ET DE SABLE ABRASIF — CONTRAT DE 3 SAISONS AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT ANNUEL POUR 2 SAISONS SUPPLÉMENTAIRES — AOP 2026-01

**13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 13.1. AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE DENSIFICATION DE LA DIGUE DU BARRAGE SOLAR (X0004845) — AOP 2026-02
- 13.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

**14. LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE**

- 14.1. AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE LACHUTE POUR LA FOURNITURE DU SERVICE DE CAMP DE JOUR

**15. VARIA**

**16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC — SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

- 16.1. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est réservée exclusivement aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance. Chaque personne dispose d'un maximum de cinq minutes pour poser sa question et sa question complémentaire. La durée totale prévue pour la période de questions est de 30 minutes.

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 17.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE